



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADE-MECUM

Référents Supporters Rugby



Édition : Décembre 2021



LE MOT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX SPORTS



**Roxana
Maracineanu**

Ministre déléguée
auprès du ministre
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
en charge des Sports

Mesdames et Messieurs les référents supporters,

Si un doute devait encore, persister quant à votre place et à votre utilité au sein de votre club mais aussi et plus largement au sein des acteurs du supportérisme français et européen, je souhaite qu'il soit définitivement levé.

Ce Vade-Mecum, réalisé avec les membres de l'Instance Nationale du Supportérisme et les ligues sportives professionnelles dont la LNR, a précisément pour premier objectif de lever les dernières résistances qui, au sein des différents acteurs du supportérisme, notamment au niveau local, pourraient encore se manifester quant à votre légitimité pour contribuer au bon déroulement d'un événement sportif.

Ce Vade-Mecum a aussi pour objectif de vous permettre, à travers les réseaux de référents, de partager vos expériences et *in fine*, malgré les spécificités et les contraintes de chaque discipline sportive, de créer une culture commune comme le souhaitait le législateur en mai 2016.

Ce vade-Mecum a enfin pour finalité, dans la continuité des différentes sessions de formations de tronc commun qui se sont déroulées entre mai 2018 et février 2020, de répondre à vos différentes questions concernant votre mission très particulière et essentielle dans le paysage du supportérisme.

Votre existence et votre place ont été consacrés par le législateur en 2016. Ce Vade-Mecum souligne combien votre mission est ancrée dans la réalité et constitue, particulièrement en cette fin d'année 2021, une réalité qu'il n'est plus possible de nier ou de remettre en cause.

Je remercie les membres de l'Instance Nationale du Supportérisme, les ligues sportives professionnelles et l'ensemble des contributeurs qui se sont particulièrement investis ces derniers mois pour vous permettre de disposer de cet outil qui, je l'espère, répondra à vos attentes.

POURQUOI CET OUTIL ?

Entre mai 2018 et février 2020, le Ministère chargé des Sports et les ligues sportives professionnelles ont organisé 6 sessions de « *Formations tronc commun* » à destination des réseaux des référents supporters du football, du basket-ball et du rugby. Ces sessions ont eu pour principal objectif d'accompagner de manière concrète l'officialisation de ce poste clé, au sein des acteurs du supportérisme, telle que consacrée par la loi n°2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme.

Cette loi vise à donner plus d'importance et de consistance à la dimension d'accueil et dialogue avec les supporters, à leurs attentes, que ce soit lors des matchs se déroulant à domicile et ceux joués à l'extérieur. Ce sont là deux objectifs novateurs de la loi. Cette démarche du législateur entend rééquilibrer une balance longtemps discutée, celle des mesures répressives vis-à-vis des actions portées par le dialogue.

L'officialisation, par la loi, de la fonction de référent(e) supporters, participe à concrétiser ces deux objectifs.

Ces 6 sessions ont amené à la question suivante : **comment faire pour que la fonction de référent supporters constitue une véritable plus-value... et en premier lieu pour le club sportif professionnel ?**

En réponse aux attentes exprimées par les stagiaires et pour compléter les 6 sessions, le Ministère chargé des Sports et chaque ligue sportive professionnelle concernée, se sont lancés dans la réalisation d'un Vade-Mecum à destination des référents supporters du football, du basket et du rugby.

L'objectif étant de donner à chacune et chacun des repères indispensables (**partie 1 et 2 du Vade-Mecum**), opérationnels et partagés (**partie 3 du Vade-Mecum**) pour « *mieux prendre en main* » au quotidien votre fonction et toutes les dimensions qu'elle implique. Un outil également destiné à mieux faire connaître, auprès de l'ensemble des acteurs du supportérisme dont le club d'appartenance de chaque référent, l'importance de cette fonction en matière de prévention des débordements des supporters, mais aussi en matière de développement d'une véritable politique d'accueil, de fidélisation, d'écoute et de dialogue avec les supporters.

SOMMAIRE

L'ÉDITO DE LA MINISTRE	3
POURQUOI CET OUTIL ?	5
SITUER LE RÉFÉRENT SUPPORTERS DANS LE PAYSAGE DU SUPPORTÉRISME	9
Fiche 1 : le supportérisme et son évolution	10
Fiche 2 : les politiques publiques en matière de supportérisme et leur évolution	14
Fiche 3 : le paysage des acteurs clés du supportérisme	22
Fiche 4 : l'importance du référent supporters dans le paysage local du supportérisme	26
CERNER LE RÔLE DU RÉFÉRENT SUPPORTERS DANS LE PAYSAGE DU SUPPORTÉRISME	29
Fiche 5 : le point de vue des formateurs ¹ sur... le référent supporters	30
Fiche 6 : le point de vue de 11 référents supporters sur... le référent supporters	32
Fiche 7 : le point de vue de 16 stadium managers sur... le référent supporters	34
Fiche 8 : le point de vue de la FFSR sur... le référent supporters	36

1. Des 6 sessions de «*Formations tronc commun*» organisées par le Ministère chargé des Sports et les ligues sportives professionnelles entre mai 2018 et février 2020 (Football, Basket-Ball et Rugby).

PARTAGER POUR AGIR SEREINEMENT ET EFFICACEMENT	39
Fiche 9 : un emploi du temps type d'un référent supporters du rugby	40
Fiche 10 : retour terrain de deux référentes supporters du rugby	41
Fiche 11 : référents supporters du rugby : quels doivent être vos points d'attention ?	45
Fiche 12 : référents supporters du rugby : quelles questions poser au référent supporters du club adverse pour préparer efficacement un déplacement à l'extérieur ?	48
ANNEXE	49
Un portrait-robot du référent supporters	50
OUTILS DISPONIBLES	55
L'ÉQUIPE DU VADE-MECUM	56

Situer le référent dans le paysage du supportérisme

Fiche 1 : le supportérisme et son évolution

Cette synthèse a été écrite à partir, notamment, des interventions des sociologues Ludovic Lestrelin et Patrick Mignon lors des différentes sessions de « *Formations tronc commun* » entre juin 2019 et février 2020 et du Livre vert du supportérisme.

1. Le supportérisme français : des années 1920 aux années 1970

Le personnage du supporter apparaît avec le développement du football dans la France de l'après Première Guerre Mondiale. Il personifie l'engouement croissant pour un sport qui entre alors parmi les loisirs populaires et qui se traduit par deux formes : celle de l'enthousiasme, au risque du chauvinisme, et celle de l'association comme on peut le voir, par exemple, dans la création en 1926 de l'association des supporters du Racing Club Lensois. Cela ne constitue pas un mouvement ou une culture spécifique avec ses propres enjeux, mais il apparaît plutôt comme la manifestation des formes locales de la culture populaire, celle des petites villes des régions industrielles du Nord et de l'Est de la France ou des banlieues ouvrières des grandes villes. Toutefois, les élites sociales et politiques y voient la menace, alimentée par la réticence à la professionnalisation du football dans les années 1930, que fait peser la « *populace* » sur l'ordre public et sur l'esprit sportif de fair-play.

La situation change peu jusqu'aux années 1970 où on distingue toujours les « *bons* » spectateurs et les supporters trop enthousiastes ou chauvins qui s'en prennent aux décisions de l'arbitre. On relève bien quelques incidents, au tournant des années cinquante-soixante, lors de rencontres au Parc des Princes en Coupe d'Europe des Clubs. Mais en aucun cas, ce qu'on n'appelle pas encore le supportérisme n'apparaît comme un problème social.

La raison en est en bonne partie due au fait que le football français connaît une érosion continue de ses publics et de l'intérêt pour le football : d'une assistance moyenne de 12 000 spectateurs durant la saison 1950-1951, il passe à moins de 7 000 en 1968. Après la Coupe du Monde de 1958 en Suède et les succès du Stade de Reims, le football français connaît une grande éclipse. Dans le contexte d'une France devenant de plus en plus urbaine où la télévision occupe une place de plus en plus importante, le football n'est

plus qu'un loisir parmi d'autres. Ceci n'est pas propre à la France, mais le déclin y est plus important que chez les voisins.

La bascule s'opère dans la première partie des années 1970. Plusieurs facteurs qui se combinent entre eux concourent à redonner une place importante au football et à transformer la signification de la présence au stade.

Par exemple, le succès d'un club comme Saint-Etienne, mais aussi les beaux parcours en Coupe d'Europe de Lens, Bastia ou Sochaux, remobilisent les amateurs de football, et intéressent les médias qui donnent à voir le Chaudron Vert, les Sang et Or, les ambiances des stades britanniques, mais aussi l'action des hooligans anglais à Paris lors de la finale à Paris de la Coupe d'Europe des clubs, en 1975, entre Leeds et le Bayern de Munich. Et comme de son côté, l'équipe de France redevient progressivement une équipe performante, le football redevient pour les médias une affaire à suivre qui sera l'occasion de la compétition entre chaînes de télévision dans la décennie suivante.

Ce renouveau d'intérêt lié aux résultats sportifs rencontre deux événements majeurs dans la société française : la fin des Trente Glorieuses qui met à mal les certitudes d'une intégration sociale sans heurt des jeunes générations et l'adoption dans une partie de plus en plus grande de la jeunesse des modèles culturels venant du monde anglo-saxon. C'est ainsi que, de simple loisir, le football et le stade vont devenir des lieux où s'exprimeront, par l'imitation de modèles connus en Angleterre telles les différentes sous-cultures dont le hooliganisme fait partie, les incertitudes identitaires. Mais on regarde aussi du côté de l'Italie où les Ultras donnent souvent un caractère politique à l'engagement dans le spectacle du stade. Les stades français, sauf quelques exceptions, *sonnent toujours creux*, mais ils sont en train de se remplir de nouveaux acteurs.

2. Le supportérisme français : des années 1980 à aujourd'hui

Le véritable tournant apparaît donc au cours des années 1980 (plus particulièrement en 1984/1985). De véritables groupes de supporters (notamment radicaux) commencent à se constituer. Pourquoi ? Les facteurs précédemment évoqués (apparus dans les années 1970) s'amplifient. Ce qui conduit aux évolutions suivantes :

- la rencontre sportive devient un spectacle (notamment médiatique) qui gagne en qualité et popularité, ce qui conduit l'apparition de nouvelles ambiances (lesquelles peuvent être recherchées) ;

- les enceintes sportives « *ne doivent plus sonner creux* ». Il est donc fait appel à des groupes... pour mettre l'ambiance, sachant que certains poursuivent l'ambition de bénéficier de la fenêtre médiatique, qu'offrent certaines rencontres sportives, pour « *se montrer* »;
- la rencontre sportive devient souvent un enjeu (notamment économique, avec la nécessité de trouver différentes ressources).

C'est donc un mouvement d'ensemble qui participe au développement des supporters...mais un développement qui nuit par la même occasion... à l'image du supporter. En effet, le supporter est d'abord perçu comme un fauteur de troubles : qui se dénomme hooligan (en Grande-Bretagne) ou ultra (en Italie). Au risque de réduire, dans l'imaginaire collectif, les supporters aux hooligans et aux ultras... et donc à une connotation péjorative.

Une image qui « *colle* » à la peau des supporters...même si, notamment au cours des années 1990, les ultras vont chercher à se différencier des hooligans. Les ultras souhaitent plus se focaliser sur l'orchestration d'une véritable ambiance au sein de l'enceinte sportive (Mais dans une ambiance, avant tout, de fête démonstrative).

Comprendre le tournant des années 1980

À partir du milieu des années 1980, Ludovic Lestrelin explique que l'on rentre « *dans la période contemporaine* » du supportérisme. Le modèle des supporters est un modèle en essor... mais il est aussi un modèle plus conflictuel. Une évolution qui s'articule autour de 4 axes :

1^{er} axe : le supportérisme se développe en France, avec l'apparition d'une ambiance plus ardente dans les enceintes sportives. Il devient plus facile de se déclarer supporter ;

2^e axe : les formes de supportérisme se diversifient. L'enceinte sportive est désormais composée de différents groupes dont les attentes ne sont pas les mêmes (notamment en ce qui concerne le rapport au club et à ses dirigeants. Les ultras ont, par exemple, une posture plus syndicale) ;

3^e axe : une nouvelle relation entre le club et ses supporters marquée par un éloignement² ;

4^e axe : une violence verbale et physique se développe dans certains milieux de supporters. Certains groupes viennent dans l'enceinte sportive avec des intentions violentes. Une dérive plus visible... qui devient un véritable phénomène de société.

2. Comme le rappelle JG Riou (Président de l'union des supporters stéphanois (USS), association de supporters de ST Étienne et membre de l'INS) : « *Les dirigeants passent, les supporters restent* ».

Une image... mais aussi une réalité à laquelle les pouvoirs publics vont devoir répondre. Ce qui sera chose faite, en France, à partir du début des années 1990... alors que la France venait d'être désignée comme organisatrice de la coupe du monde de football de 1998. Mais reste à savoir de quelle manière. C'est l'objet de la fiche 2.

Fiche 2 : les politiques publiques en matière de supportérisme et leur évolution

Cette synthèse a été écrite à partir des archives internes du bureau DS3A (Direction des Sports) et des travaux menés avec la DNLH et Nicolas Hourcade, à l'occasion de la publication du « *guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le champ du sport* »³.

Trois périodes sont à distinguer concernant la politique française en matière de supportérisme.

1. 1^{re} période

L'existence d'un déséquilibre entre répression et prévention (années 1990 à 2011)

A. Comment ce déséquilibre se manifeste-t-il au cours de cette période ?

La politique française en matière de supportérisme a longtemps été caractérisée par une nette domination de l'approche répressive ainsi que par une conception restrictive de l'approche préventive du supportérisme. Ceci s'est traduit entre 1993 (début de l'intervention des pouvoirs publics avec la **loi n° 93-1282 du 6 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives**) et 2011 par la mise en place et le renforcement d'un important dispositif administratif et judiciaire dissuasif destiné à empêcher, restreindre voire sanctionner d'éventuels débordements.

Un arsenal qui a surtout été porté par le Ministère de l'Intérieur avec, notamment, les lois n° 2010-201 du 02 mars 2010 (Loi sur les bandes) et n° 2011-267 du 14 mars 2011 (Loi pour la performance de la sécurité intérieure) qui contiennent chacune un volet consacré aux violences sportives (ayant un impact sur le code du sport).

3. Fiche 15 consacrée aux supporters dans l'édition de décembre 2018 (une nouvelle édition de ce guide sera disponible à partir du début de l'année 2022) : https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique_prevention_violens_dans_le_sport___2018_vf.pdf

- **la loi du 2 mars 2010** a notamment pour but de renforcer la portée des mesures d’interdictions administratives de stades (article L.332-16 modifié du code du sport)
 - en étendant les possibilités de son prononcé (à un seul acte mais à condition qu’il soit grave);
 - en doublant le délai maximal d’interdiction de 3 à 6 mois;
 - en créant la notion de récidive avec des délais encore plus contraignants (12 mois maximum);
 - en créant une peine de prison en cas de non-respect de l’interdiction (1 an);
 - en renforçant les possibilités de dissolution ou de suspension d’associations de supporters, un seul acte (mais particulièrement grave) peut suffire au prononcé d’une telle mesure.
- **la loi du 14 mars 2011** va dans le même sens, notamment en :
 - en visant plus explicitement les supporters d’associations dissoutes ou dont l’activité est suspendue;
 - en rallongeant à nouveau le délai maximal d’interdiction (hors récidive : à 12 mois; en cas de récidive : à 24 mois);
 - en rendant systématique la communication par le Préfet des identités des personnes ayant fait l’objet d’une telle interdiction vers un nombre plus important d’entités : sociétés, associations et fédérations sportives.

Un renforcement du dispositif de sanctions qui s’expliquait pour plusieurs raisons. La fin des années 2000 et notamment la saison sportive 2009/2010 avait été émaillée, notamment au niveau du football, par des incidents aux conséquences parfois tragiques (décès de supporters). Des débordements qui, non seulement, ternissaient l’image et les valeurs du sport, mais qui avaient aussi un coût pour la collectivité (réparation des dégâts causés dans et aux abords des stades, mobilisation d’un nombre conséquent de forces de l’ordre).

Face à un tel constat et alors que la France devait organiser l’Euro de football en 2016, les autorités françaises souhaitaient sanctionner de manière encore plus importante les fauteurs de troubles (supporters à titre individuel et groupements de supporters).

B. Zoom sur l’arsenal judiciaire et administratif français

L’arsenal judiciaire français

Le cadre juridique français est, depuis les années 1990, particulièrement strict lorsqu’une infraction pénale est commise par les supporters au sein de l’enceinte sportive. D’ailleurs, c’est le code du sport lui-même, qui définit certaines infractions pénales spécifiques. Il s’agit des infractions mentionnées

aux articles L. 332-3 à L. 332-10 du code du sport. De plus, une peine complémentaire (article L.332-11 du code du sport) d'interdiction de stade peut être prononcée en sus d'une condamnation pour l'une de ces infractions.

De même, il existe un régime de sanctions pénales aggravées si une infraction est commise contre un arbitre au sens de l'article L. 223-2 du code du sport.

La sanction pénale vise aussi la revente de billets lors de manifestations sportives. L'article 313-6-2 du code pénal sanctionne de tels comportements.

Même si le cadre vise en premier lieu les supporters appréhendés en tant qu'individus, il n'est toutefois pas exclu que le groupement de supporters puisse lui aussi engager sa responsabilité pénale mais seulement du fait d'infractions commises, pour son compte, par ses organes ou représentants et non du fait des adhérents du groupement.

L'arsenal administratif français

L'arsenal administratif complète l'arsenal judiciaire. Il comprend :

- les interdictions administratives de stade (article L.332-16 du code du sport modifié par la loi du 10 mai 2016 précitée);
- les mesures de restriction des déplacements des supporters (articles L. 332-16-1 et L.332-16-2 du code du sport);
- la dissolution de groupements de supporters (article L.332-18 du code du sport).

C. Bilan de la première période

Une conception française qui a avant tout été marquée par la défiance vis-à-vis des supporters. Une défiance illustrée notamment par la loi Alliot-Marie de décembre 1993. La loi de 1993 résumait cette absence d'équilibre entre le préventif et le répressif. En effet, Les supporters de football pouvaient être visés par des sanctions pénales spécifiques et renforcées en cas de comportements déviants.

Néanmoins, une conception française qui s'inscrivait dans l'esprit de la Convention Européenne de 1985 sur la violence des spectateurs. Une Convention prise dans le contexte dramatique du drame du Heysel en mai 1985.

Une conception, toujours d'actualité aujourd'hui (**la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme** poursuit en partie cette conception) même si elle n'est désormais plus exclusive. Ainsi, la France dispose d'un véritable arsenal administratif et judiciaire dissuasif, qui est destiné à empêcher, restreindre voire sanctionner d'éventuels débordements.

2. 2^e période

L'amorce d'un rééquilibrage entre répression et prévention (années 2010 à 2015)

A. Que vise-t-on ?

C'est aussi à partir de 2010, alors que le dispositif de sanctions était renforcé, que le ministère des sports a peu à peu développé une politique préventive au sens strict du terme c'est-à-dire une politique optant pour la reconnaissance des supporters comme des acteurs responsables du sport.

B. Pourquoi et comment cette amorce a-t-elle été opérée entre 2010 et 2015 ?

En effet, le Ministère a mis en place en janvier de l'année 2010 un Congrès des supporters puis un livre vert du supportérisme en octobre. Ce dernier comportait déjà de nombreuses préconisations destinées à promouvoir un meilleur équilibre entre prévention et répression. La mise en place au sein du ministère d'un comité du supportérisme entre mai 2011 et avril 2012 a permis d'amorcer une réflexion sur cette nécessité de rééquilibrer prévention et répression.

À partir de l'été 2014, le Ministère a souhaité impulser un projet de démarche visant à promouvoir une véritable politique préventive destinée à faire du supporter un acteur clé et reconnu du sport. Une démarche qu'il devenait de plus en plus nécessaire de concrétiser :

- **tant au regard du niveau européen** : avec l'organisation par la France de l'Euro 2016, mais aussi en raison des évolutions au niveau européen vers une approche intégrée des questions du supportérisme (l'aspect dialogue avec les supporters et accueil des supporters prendra désormais une vraie place);
- **qu'au regard du niveau national** marqué par une double évolution qu'il est difficile de nier pour les instances dirigeantes du football à savoir :
 - *1^{re} évolution* : l'émergence au niveau du football de fédérations de supporters dont l'ANS. Des fédérations qui souhaitent devenir de véritables interlocuteurs du Ministère;
 - *2^e évolution* : le dépôt d'une proposition de loi en juin 2015 par des parlementaires (Sénat et Assemblée Nationale) sur une meilleure représentativité des supporters (projet porté par le CNSF, une autre fédération de supporters aujourd'hui disparue).

Au final, c'est une proposition de loi déposée en septembre 2015 par Monsieur le Député Guillaume Larrivé qui a accéléré le processus de rééquilibrage entre prévention et répression.

3. 3^e période

La consécration et la consolidation, au niveau national et européen, du rééquilibrage entre répression et prévention (2015/2021)

A. Le tournant français 2015/2016

La proposition de loi n° 3082 a été enregistrée le 29 septembre 2015 par le bureau de l'Assemblée Nationale. Elle visait à renforcer la lutte contre le hooliganisme. Cette proposition de loi intervenait dans un contexte législatif également marqué par deux autres propositions déposées en juin 2015 sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat. Deux propositions destinées à renforcer la représentativité des supporters.

C'est la proposition de loi du 29 septembre 2015 qui a été inscrite en janvier 2016 dans le calendrier de travail parlementaire. La proposition de loi a été portée par le Ministère des sports, mais avec l'insertion d'un article 6 pour rééquilibrer prévention et répression. La proposition a été votée en 2^e lecture à l'Assemblée nationale le 28 avril 2016. Elle a été promulguée le 10 mai 2016.

La loi n° 2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme consacre juridiquement, dans son article 6, les points suivants :

- la reconnaissance des supporters comme un acteur du sport à partir du moment où ils défendent l'éthique sportive ;
- la création d'une instance nationale chargée des questions du supportérisme dans le courant de l'automne 2016. Le législateur de 2016 entend, par la création de l'INS, faire du Ministère des sports un acteur à part entière pour accompagner le renouveau du supportérisme. La mise en place effective de l'INS le 8 mars 2017 a permis de créer un véritable dialogue entre toutes les parties prenantes, au niveau national, impliquées sur les questions du supportérisme (dans les disciplines du football, du rugby et du basket-ball). Un véritable dialogue qui a permis à l'INS d'aboutir à plusieurs réalisations concrètes qui ont été notamment consignées dans le 1^{er} rapport d'activités présenté à la

Ministre le 26 mars 2019 (lors de la 4^e séance plénière). Il est consultable sur le lien suivant :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ins_ra_1_v2.pdf

La présence de l'INS dans le paysage du supportérisme français est aujourd'hui une réalité, notamment pour les médias ;

- la mise en place de Référents Supporters (ou SLO à l'étranger) chargés d'instaurer un dialogue entre les supporters et les clubs. Pour mieux appréhender cette fonction (Outre la synthèse de votre session de formation tronc commun qui vous a été adressée), voici ce lien :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ins_loi10mai2016_2_.pdf (Q 6 à 8).

Comment définir le référent supporters ?

« Être une plaque-tournante ou une interface vis-à-vis d'une multitude d'acteurs dont les supporters (eux-mêmes multiples)... tout en tenant compte des particularités et de l'histoire locale⁴ », voilà un condensé de la philosophie qui entoure la fonction de référent(e) supporter.

Que retenir de la loi du 10 mai 2016 ?

Cette loi consacre un changement dans « *le supportérisme à la française* ». En effet, la loi du 10 mai 2016 opte clairement pour une extension de l'approche préventive en matière de supportérisme. La volonté ministérielle amorcée en 2010 puis renforcée en 2014 a abouti à la loi du 10 mai 2016, laquelle consacre juridiquement ce nécessaire équilibre entre prévention (au sens d'accueil, d'écoute, de dialogue) et répression.

Un nécessaire équilibre lui-même défendu par la nouvelle Convention européenne signée le 3 juillet 2016 en France, à St Denis.

Le Secrétaire d'État aux sports avait tenu pour l'occasion les propos suivants : « *La France est particulièrement attachée à développer une politique de prévention de la violence dans les stades et de responsabilisation des supporters, dans un esprit de partage, d'échanges et de convivialité. Elle est particulièrement honorée d'être l'hôte de cette signature* ».

Plus globalement, pour mieux comprendre ce que change la loi du 10 mai 2016 pour l'ensemble des acteurs du supportérisme, n'hésitez pas à vous référer au lien suivant :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ins_loi10mai2016_2_.pdf

4. Propos du sociologue Ludovic Lestrelin, lors de la session football des 28 et 29 juin 2019.

B. Un rééquilibrage qui s'inscrit dans le cadre de la Convention Européenne du 1^{er} novembre 2017

La Convention, signée à St Denis-stade de France le 3 juillet 2016, s'intitule «*Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives*». Elle est appelée à succéder à la Convention sur la violence et les débordements de spectateurs lors des manifestations sportives et notamment de matchs de football signée à Strasbourg le 19 août 1985 suite au drame du Heysel en mai 1985.

Si la nouvelle Convention poursuit le mouvement enclenché sur les piliers sécurité et sûreté des compétitions sportives (notamment en termes de coopération entre acteurs concernés sur un territoire mais aussi avec les autres États pour les compétitions internationales), la nouvelle Convention apporte de nouveaux éléments sur les 5 points suivants :

- la possible extension du champ de la Convention à d'autres disciplines sportives. Une extension qui est plus explicite que la Convention de 1985 axée sur le football. Libre aux États d'étendre ou non la Convention à d'autres disciplines. Si un tel choix est fait, l'organisation des compétitions de ces disciplines devra se conformer à la Convention de 2016 ;
- l'affirmation d'une approche intégrée selon laquelle l'organisation d'une compétition sportive, pour être optimale au sens de la Convention de 2016, doit imbriquer ses trois piliers : sécurité, sûreté et services. C'est cette dernière composante qui est consacrée par la Convention de 2016. Elle vise à ce que les supporters soient considérés comme des acteurs du sport mais des acteurs responsables. Ce qui implique un dialogue permanent avec les supporters mais aussi le développement de conditions propices pour que la compétition sportive se déroule le plus pacifiquement possible ;
- la consécration d'un meilleur équilibre entre prévention et répression en matière de supportérisme. Sachant que le volet répression doit lui aussi être assorti de garanties comme la protection des données, les droits de l'Homme et le principe de réhabilitation du délinquant ;
- l'extension des dispositions de la Convention aux manifestations sportives hors enceinte sportive ;
- l'importance du rôle des stadiers, et partant de la qualité de leur formation.

Plus globalement, l'objectif de la révision de la Convention vise :

- à assurer une meilleure prise en compte de l'aspect préventif dans une conception renouvelée, c'est-à-dire en mettant l'accent sur l'accueil des supporters et sur la reconnaissance des supporters comme acteur clé et responsable du sport. Les articles 3.c, 5.4, 5.7, 6.b et 8 illustrent cette volonté. La France souscrit pleinement à cette démarche comme l'illustre **la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016** renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme ;
- à renforcer les opérations de coordination entre les acteurs concernés afin que les compétitions sportives se déroulent dans des conditions optimales.

Fiche 3 : le paysage des acteurs clés du supportérisme

Référents supporters : quels sont les acteurs que vous devez connaître ?⁵

1. Au niveau international

A. Les autorités sportives internationales

- Football : Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et l'Union of European Football Associations (U.E.F.A.);
- Rugby : World Rugby (ex I.R.B.), European Professional Club Rugby (E.P.C.R.), Rugby Europe;
- Basket-Ball : International Basketball Federation (F.I.B.A.) et sa déclinaison F.I.B.A. Europe;
- Handball : International Handball Federation (I.H.B.);
- Volley-Ball : Fédération internationale de Volley-Ball (F.I.V.B.) et la F.I.V.B. World League.

B. Autorités institutionnelles internationales (rôle clé pour les rencontres sportives internationales)

Points Nationaux Information Football (PNIF) : ce sont les Référents Police Européens (Contacts via la D.N.L.H.).

C. Associations de Supporters internationales

Football :

- Football Supporters Europe (F.S.E.);
- Supporters Direct Europe (S.D.E.);
- CAFE (Centre pour l'accès au Football en Europe : pour les supporters en situation de handicap).

5. Les éléments sont issus de la synthèse qui a été présentée par Jean-Guy Riou (Président de l'union des supporters stéphanois (USS), association de supporters de ST Étienne et membre de l'INS) lors des sessions « formations tronc commun ». La liste n'est pas exhaustive.

D. Les autres référents supporters de la discipline au niveau international

Là encore, il s'agira de vous constituer un réseau en fonction des compétitions européennes, des matchs amicaux, etc., que vous serez amenés à jouer à l'étranger.

2. Au niveau national

A. Les autorités sportives nationales

- Les Fédérations (Fédérations Françaises de Football F.F.F., de Rugby F.F.R., de Basket-Ball F.F.B.B., de Handball F.F.H. et de Volley-Ball F.F.Volley);
- Les Ligues (Ligue de Football Professionnel L.F.P., Ligue Nationale de Rugby L.N.R., Ligue Nationale de Basket-Ball L.N.B., Ligue Nationale de Handball L.N.H. et la Ligue Nationale de Volley-Ball L.N.V.);
- Les comités régionaux, départementaux ou interdépartementaux.

B. Les autorités institutionnelles au niveau national

- Le Ministère de l'Intérieur et la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme (D.N.L.H.);
- Le Ministère chargé des Sports;

C. Les associations de Supporters au niveau national

- Football : Association Nationale des Supporters (A.N.S);
- Rugby : Fédération Française des Supporters de Rugby (F.F.S.R.);
- Basket-Ball : Union Nationale des Clubs de Basket (U.N.C.B.).

D. Autres référents supporters et dirigeants de clubs dans chaque discipline au niveau national

C'est le réseau que vous devez vous constituer. Mais n'oubliez pas : « *Un réseau ne sert à rien, si vous ne l'entretenez pas...* ».

3. Au niveau local

A. Les différents types de supporters et de spectateurs

- Les associations de supporters de type Loi 1901 organisées en Fédération ou en Union (exemples à l'A.S.S.E. : Union des Supporters Stéphanois U.S.S., Fédération des Associés Supporters);
- Les Associations de Supporters de type Loi 1901 tels les Groupes ultras (exemples à l'A.S.S.E. : Magic Fans 91, Green Angels 92), les Groupes intermédiaires (exemple à l'A.S.S.E. : Indépendantistes Stéphanois 98);
- Les Associations de Supporters handicapés ou à mobilité réduite;
- Les Supporters indépendants abonnés;
- Les Supporters, spectateurs occasionnels (clients occasionnels).

B. Les responsables d'un club sportif

- Président et/ou co-président;
- Directeur Général;
- Directeur sportif;
- Stadium Manager;
- Directeur Sûreté et Sécurité (D.S.S.);
- Autres référents supporters, s'il y en a plusieurs dans le club;
- Autres directions : marketing/promotion, communication, billetterie, formation, comptabilité, juridique, centre de formation, intendance, technique et entretien, etc.;
- Staff;
- Joueurs.

C. Les autorités institutionnelles locales

- Préfet, Directeur de cabinet, Secrétaire Général de la préfecture;
- Directeur Départemental de la Sécurité Publique (D.D.S.P.) ou Commandant du Groupement de la Gendarmerie (pour l'E.A Guingamp par exemple);
- Procureur de la République, Procureur-adjoint, Vice-procureur, Substitut du Procureur;
- Correspondants anti-hooliganisme au sein du Renseignement Territorial (de la D.R.R.P. pour Paris);
- Commandants des Compagnies Républicaines de Sécurité (C.R.S.) ou des Escadrons de Gendarmerie Mobile (E.G.M.);

- Chefs des Brigades Anti-Criminalité (B.A.C.) et/ou des Sections d'Intervention Rapides (S.I.R.);
- Sociétés d'agents de sécurité et responsables des stadiers;
- Responsables des commissariats de Police locaux ou des Gendarmeries locales;
- Maire, premiers adjoints, élus, chargé des sports;
- Police Municipale;
- Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) ou du Centre de Secours Principal;
- Chef du Service d'Aide Médicale Urgente (S.A.M.U.);
- Responsable de la Croix Rouge.

4. Autres partenaires

- Sponsors, médias locaux notamment (pour faire passer des messages), des partenaires occasionnels (séances de dédicaces, tournois, etc.).

Fiche 4 : l'importance du référent supporters dans le paysage local du supportérisme

La nécessité d'une conviction partagée par tous les acteurs

Cette synthèse a été écrite à partir de l'ensemble des interventions (formateurs et stagiaires) lors des différentes sessions de « *Formation tronc commun* » entre mai 2018 et février 2020.

Les acteurs locaux du supportérisme, et en premier lieu certains dirigeants de clubs, n'ont pas toujours conscience du rôle, des missions, et de l'importance de ce nouvel acteur dans l'écosystème local du supportérisme.

Pourtant, la mise en place du référent supporters dans un club sportif professionnel constitue l'une des réponses pour une mise en œuvre plus efficace de la nouvelle approche française du supportérisme⁶ (laquelle est notamment axée sur un renouveau du dialogue avec les supporters).

Néanmoins, la fonction de référents supporters n'est pas innée, demande du travail, des compétences et une bonne connaissance du domaine dans lequel il est amené à œuvrer.

Un poste, qui loin d'être annexe dans la vie voire dans le développement d'un club, doit gagner en clarté et visibilité⁷ y compris pour les référent(e)s, notamment par rapport à d'autres fonctions qu'ils sont déjà peut-être amenés à occuper au sein du club, comme cela est le cas dans les disciplines du basket-ball et même du football.

Pour cela, la mise en place du poste de référent supporters au sein d'un club, au-delà du respect de la loi, doit s'inscrire dans une véritable logique d'amélioration, voire de transformation du dialogue entre le club et ses supporters mais aussi entre le club et les autres acteurs en charge du supportérisme. Une logique gagnante qui peut contribuer à changer « *l'image du club et de ses supporters* ». Un changement d'image... qui peut aussi bénéficier au club lui-même.

6. Développée par la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme.

7. Le Référent doit « *être connu et reconnu* » comme le rappelle Jean-Guy Riou (Président de l'union des supporters stéphanois (USS), association de supporters de ST Étienne et membre de l'INS)

En d'autres termes, l'existence d'une véritable fonction de référent supporters doit être perçue comme une plus-value certaine pour l'ensemble des acteurs de cet écosystème local...et en premier lieu pour les clubs.

Cela implique à nouveau, pour l'ensemble de ces acteurs, une prise de conscience quant à la nécessité de permettre au référent supporters, de se faire une véritable place au sein de son club d'appartenance, mais aussi au sein de toutes les composantes qui œuvrent pour la bonne marche des compétitions.

À retenir

La fonction de référent doit être en premier lieu connue et reconnue par son club de rattachement.

La personne qui occupe ce poste au sein du club doit s'être fait une place et avoir obtenu la confiance de celui-ci, de sa ligue de rattachement et plus largement de l'ensemble des acteurs dont les supporters.

**Cerner le rôle
du référent
supporters
dans le paysage
du supportérisme**

Fiche 5 : le point de vue des formateurs⁸ sur... le référent supporters

1. Savoir trouver votre place dans le paysage du supportérisme

La place du référent supporters dans le paysage français du supportérisme n'est plus discutable. Pour autant, trouver sa juste place dans un paysage déjà existant peut constituer le principal défi auquel vous serez confrontés dans l'exercice de votre mission⁹.

Relever ce défi demande aussi de la patience, car la mission du référent s'articule autour de la confiance avec ses interlocuteurs. Or, cette confiance est longue à construire, mais beaucoup plus rapide à anéantir.

L'exercice de cette mission est donc celle de la recherche du consensus, plus que du compromis, de l'équilibre, de la compréhension, de l'adhésion mais aussi du renouveau. Le référent doit veiller à un dialogue permanent, posé, réfléchi, cohérent, assumé et assuré avec l'ensemble de ses nombreux interlocuteurs.

Pour autant, toute cette dynamique « *ne peut reposer sur vos seules épaules de référent supporters* ».

2. Se positionner comme un interlocuteur incontournable

Le référent supporters a pu être qualifié par les divers participants aux sessions de « *Formations tronc commun* » de « *pierre angulaire* », de « *point de passage* », de « *pivot* », de « *d'interface* », de « *facilitateur* ». En effet, le référent supporters se situe au cœur d'un réseau d'acteurs qui entretiennent eux-mêmes des liens d'interconnaissance (lesquels peuvent être anciens). De

8. Formateurs qui sont intervenus lors des 5 sessions de « *Formations tronc commun* » organisées par le Ministère chargé des Sports et les ligues sportives professionnelles entre mai 2018 et février 2020 (Football, Basket-Ball et Rugby). Veuillez-vous reporter à l'emploi du temps qui vous avait été transmis.

9. Exercer le rôle de référent supporters (RS) suppose de trouver une « *place* » dans le club et son environnement, sachant qu'il n'existe pas de définition du bon positionnement *a priori* : tout dépend du contexte local.

fait, le référent est amené à interagir avec une grande diversité de parties prenantes qui ont chacune leur propre logique d'action et vision. Sa position d'intermédiaire porte en elle la possibilité de se retrouver « *en porte à faux* », avec le risque d'être pris entre des intérêts divergents et contradictoires. Le référent supporteurs interagit, écoute, reçoit des informations, enregistre des doléances, des frustrations parfois, etc. Il compose parfois avec des tensions relationnelles voire des conflits.

Par conséquent, le rôle de référent supporteurs demande beaucoup d'agilité et une capacité d'adaptation. Tout référent supporteurs doit savoir :

- situer les uns et les autres (autrement dit, disposer d'une vue d'ensemble du réseau d'acteurs et des liens qu'ils entretiennent entre eux);
- se situer lui-même en tant que référent;
- se positionner par rapport à chaque type d'interlocuteur.

Supposant de cultiver et développer des qualités d'observation et de réflexion, l'action du référent supporteurs est guidée par plusieurs principes qui permettent, d'une part, d'établir des relations de confiance avec les diverses parties prenantes et, d'autre part, de construire une légitimité auprès des interlocuteurs : transparence et sincérité (dire les choses, y compris quand le référent supporteurs n'a pas les réponses, les solutions aux problèmes posés; dire quand il ne sait pas, quand il ne peut pas, etc.); curiosité et ouverture (se familiariser avec l'univers des différents interlocuteurs, prendre le temps de nouer des relations d'interconnaissance sur le long terme et les entretenir, adopter une posture d'écoute et d'empathie, etc.).

Le référent supporteurs est une sorte d'équilibriste : de même qu'il cherche un compromis entre fermeté et souplesse (sans être l'ami des supporteurs, il ne peut pas non plus se placer dans un excès d'autoritarisme par exemple), il lui faut trouver un équilibre entre distance (extériorité) et proximité (familiarité).

Exercer le rôle de référent supporteurs est une tâche exigeante. Travail relationnel tourné vers autrui, être Référent Supporteurs signifie une implication personnelle directe dans de nombreuses interactions humaines. Il s'agit également d'un travail sur soi, dans le sens où la fonction exige une capacité sans cesse renouvelée de prise de recul et de réflexivité sur ses propres pratiques. Travailleur de l'ombre, dont les résultats ne sont pas toujours immédiatement visibles et tangibles, le référent supporteurs n'en a pas moins un rôle fondamental à jouer sur le long terme. Architecte du lien que le club noue avec son public et plus largement avec tous les acteurs qui composent son environnement local, son travail est source de retombées symboliques et matérielles.

Fiche 6 : le point de vue de 11 référents supporters sur... le référent supporters

Cette fiche a été bâtie à partir d'un questionnaire¹⁰ adressé en février 2021 aux référents supporters des clubs du TOP 14 et de la Pro D2 de rugby¹¹.

1. Comment positionnez-vous le référent supporters dans l'écosystème du supportérisme local ?

Le référent supporters est un collaborateur de l'entité sportive. Il doit être le point de contact pour les échanges entre le club et les supporters. Par son rayonnement fort au niveau local, il doit accompagner la structuration des associations de supporters.

2. Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour être référent(e) supporters ?

Le référent supporters doit être un facilitateur, ce qui demande une disponibilité et un sens de la diplomatie important. Les qualités requises sont donc la capacité d'écoute, la maîtrise de soi, l'esprit d'ouverture, des qualités de synthèse pour faire les remontées au sein de l'entité sportive.

Il doit également avoir une bonne connaissance du club et des groupes de supporters pour construire une relation de confiance et de transparence avec ses derniers.

3. Quelles sont les valeurs que vous tenez à défendre en tant que référent(e) supporters ?

Il est important que le référent supporters véhicule des valeurs de respect, de bienveillance et d'humilité dans le cadre de ses missions. Il doit également défendre les valeurs du supportérisme : l'échange, l'engagement, l'amour du maillot et du territoire, le don de soi, la convivialité...

4. Qu'attendez-vous réellement du référent supporters ?

Il est attendu du référent supporters qu'il fasse le lien entre la direction du club et ses supporters et qu'un dialogue constructif s'établisse pour créer une ambiance dans le stade. Il serait le garant des valeurs de respect

10. Ce travail d'élaboration du questionnaire, de sa mise en forme, de son envoi et de collecte des réponses a été effectué, successivement, par deux stagiaires au sein du bureau DS3A : Monsieur Émilien Lebrun puis Monsieur Romain Cauliez.

11. Ce sont 11 référents supporters issus de 11 clubs (5 clubs du TOP 14 en 2020/2021 et 6 clubs de la Pro D2 en 2020/2021) qui ont répondu au questionnaire.

et de convivialité auxquelles le monde du rugby est attaché, ainsi que des intérêts des groupes de supporters. Pour cela, il doit se montrer accessible, disponible et à l'écoute. Ce qui n'est pas toujours évident car dans de nombreux clubs, la mission de référent supporters est attribuée à un salarié ou bénévole qui a déjà d'autres missions.

5. Existe-t-il un(e) référent(e) supporters idéal(e) ?

Pour que le référent supporters remplisse idéalement sa fonction, il faudrait qu'il ait une véritable place dans l'organisation du club et que son positionnement lui permette d'être reconnu. Cela lui permettrait de s'engager pleinement dans sa mission, d'être plus accessible, disponible et à l'écoute. Une condition indispensable pour qu'il réponde à son rôle de facilitateur de liens.

Un cahier des charges de la mission d'un référent supporters pourrait également permettre de définir un idéal.

Fiche 7 : le point de vue de 16 stadium managers sur... le référent supporters

Cette fiche a été bâtie à partir d'un questionnaire¹² adressé en février 2021 aux stadium managers des clubs du TOP 14 et de la Pro D2 de rugby¹³.

1. Comment positionnez-vous le référent supporters dans l'écosystème du supportérisme local ?

Le référent supporters a une position centrale dans l'écosystème du supportérisme : le 16^e homme. Il est le point de convergence pour la remontée d'informations à ce sujet entre le club et ses supporters et le garant des valeurs du sport et du supportérisme.

Dans certains clubs, le référent supporters n'a pas encore ce rôle qui devrait être le sien. Il n'est pas toujours bien référencé, notamment par son peu de disponibilité.

2. Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour être référent(e) supporters ?

Les principales qualités requises pour être référent supporters sont l'écoute et la diplomatie pour répondre aux besoins du club et des supporters. Il doit également faire preuve de disponibilité, d'anticipation et d'adaptabilité.

Une connaissance de l'environnement du supportérisme lié au sport en question est également essentielle pour faciliter les animations des acteurs.

3. Comment faire pour que les référents supporters bénéficient de plus de reconnaissance ?

Il faudrait communiquer sur le rôle du référent supporters et montrer aux groupes de supporters qu'il est dans une démarche bienveillante. Cela pourrait passer par des rencontres plus régulières entre les parties prenantes et convier les groupes de supporters aux réflexions menées par le club.

Il pourrait également être plus proche de la LNR pour qu'on lui remonte les informations portant sur le supportérisme plus directement.

12. Ce travail d'élaboration du questionnaire, de sa mise en forme, de son envoi et de collecte des réponses a été effectué, successivement, par deux stagiaires au sein du bureau DS3A : Monsieur Émilien Lebrun puis Monsieur Romain Cauliez.

13. Ce sont 16 stadium managers issus de 16 clubs (7 clubs du TOP 14 en 2020/2021 et 9 clubs de la Pro D2 en 2020/2021) qui ont répondu au questionnaire.

4. Quels outils supplémentaires aimeriez-vous voir à la disposition des référents supporters pour que ces derniers mènent à bien leur mission ?

Pour que le référent supporters mène à bien sa mission, il serait pertinent d'avoir un guide supporter rugby avec donnant plus d'informations sur la réglementation liée au supportérisme.

Il pourrait également être mis en valeur par de la communication sur le site officiel du club et être mieux reconnu par la direction du club, en étant convié plus régulièrement aux réunions.

5. Qu'attendez-vous réellement du référent supporters ?

Le référent supporters doit être une passerelle entre les supporters et le club. Par sa mission, il doit apporter une plus-value dans la gestion et le dialogue avec les supporters. Sa proximité et son sens de la communication doivent permettre de coordonner les animations des supporters mais aussi d'éviter des débordements.

Pour cela, il doit également être en contact avec les autres référents supporters pour récolter des informations sur la venue des supporters adverses, les identifier et connaître leurs positions dans le stade.

Pour mener à bien ses missions, il est attendu du référent supporters une implication importante et une proximité avec le responsable sécurité et le responsable stade.

6. Existe-t-il un(e) référent(e) supporters idéal(e) ?

Un(e) référent(e) supporters idéal(e) serait proche du club avec une culture sportive importante et un vécu de supporter. La maîtrise de l'environnement lui permettrait d'être plus facilement identifié auprès des supporters, de servir leurs intérêts et d'anticiper les possibles difficultés rencontrées.

Sa proximité avec le club lui permettrait également d'être proche de l'équipe dirigeante, ce qui faciliterait le dialogue et lui permettrait de coordonner les projets d'animations les jours de match.

La maîtrise de l'écosystème serait également un atout pour avoir une connaissance des règles et les faire appliquer, toujours dans le respect des intérêts de tous.

Dans le monde du rugby, certains estiment que le stadium manager peut occuper ce poste.

Fiche 8 : le point de vue de la FFSR sur... le référent supporters

Cette fiche a été bâtie à partir d'une grille d'entretien¹⁴ adressée en mai 2021 à la Fédération Française des Supporters de Rugby (FFSR).

1. Comment positionnez-vous le référent supporters dans l'écosystème du supportérisme local ?

Le référent supporters doit être l'interlocuteur privilégié des supporters pour communiquer avec le club et celui du club dans les messages adressés aux supporters.

Il doit donc être l'intermédiaire entre tous les acteurs du club et les supporters (au sens large).

2. Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour être référent(e) supporters ?

Un référent supporters doit être ouvert d'esprit, disponible et déterminé. Il doit savoir imposer son point de vue ou défendre le point de vue des autres dans certains cas.

3. Comment définiriez-vous actuellement le référent supporters de votre discipline ?

Le référent supporters pourrait être défini comme un facilitateur de relations permettant d'élargir le cadre des échanges et interactions entre les supporters et le club, voire les clubs adverses.

4. Observez-vous des difficultés pour le référent supporters à réaliser leur mission en prenant en compte les sensibilités et envies de tous les groupes de supporters ?

Non.

5. Comment faire pour que les référents supporters bénéficient de plus de reconnaissance ?

En lui donnant plus de reconnaissance au sein de son club et en faisant de sa mission un rôle à part entière plutôt qu'un rôle à temps partiel entre plusieurs autres missions.

14. Ce travail d'élaboration du questionnaire, de sa mise en forme, de son envoi et de collecte des réponses a été effectué, successivement, par deux stagiaires au sein du bureau DS3A : Monsieur Émilien Lebrun puis Monsieur Romain Cauliez.

6. Quels outils supplémentaires aimeriez-vous voir à la disposition des référents supporters pour que ces derniers mènent à bien leur mission ?

Un guide des bonnes pratiques du référent supporters spécifique à chaque sport pourrait être utile aux référents supporters pour qu'ils s'approprient leurs missions.

De plus, un moyen de communication direct entre les référents supporters de la discipline mis en place par la ligue professionnelle du sport concerné faciliterait la réalisation des missions du référent supporters.

Un réseau de référents supporters pourrait être créé, afin de se réunir et de partager les expériences de chacun.

Enfin, la mise en place par ligue d'un référent des référents est une idée qui permettrait un meilleur accompagnement des référents supporters.

7. Pensez-vous qu'un brassard ou autre signe distinctif serait utile pour mieux reconnaître les référents supporters dans les stades et salles ? Si oui, quels signes ?

Peu importe le signe, du moment que le référent supporters soit bien visible et facilement identifiable par tous. Ce qui impose que le référent n'ait pas d'autres missions les jours de match.

8. Qu'attendez-vous réellement du référent supporters ?

Le référent supporters doit être un des liens entre les supporters et le club. Il doit également permettre d'éviter les dérives des nouveaux publics.

9. Existe-t-il un(e) Référent(e) supporters idéal(e) ?

Le référent supporters idéal est une personne avec une histoire dans le club. Il doit être accepté et reconnu par toutes les composantes du club (Sportif, Administratif, Supporters, Public).

Il lui faut des qualités de négociateur importantes.

Idéalement, ce serait son unique mission au sein du club, mais la réalité économique des clubs de rugby contraint de partager cette mission avec d'autres. Il faudrait alors que ce soit *a minima* 50% de son travail.

**Partager pour
agir sereinement
et efficacement**

Fiche 9 : un emploi du temps type¹⁵ d'un référent supporters du rugby

	Lundi/Mardi	Mercredi/Jeudi	Vendredi
Équipe domicile	Prise de contact avec les associations afin de faire un point sur le week-end passé. Prise de contact avec le club pour faire un débriefing du week-end. Transmission des fiches navettes (accueil et besoin) au club adverse.	Relance des associations pour le prochain déplacement.	Confirmation des derniers éléments pour les animations de match avec les associations de supporters
Équipe extérieur	Prise de contact avec les associations afin de faire un point sur le week-end passé. Prise de contact avec le club pour faire un débriefing du week-end. Relance des associations pour le déplacement du samedi. Prise de contact avec le club extérieur.	Récupération des besoins des associations de supporters. Transmission des besoins au club adverse	Présence à l'entraînement pour sonder les supporters dans le cas des entraînements ouverts au public.

	Samedi	Dimanche
Équipe domicile	Jour de match. Mise en place <i>in stadia</i> des éléments supporters Présence à H-4 pour accueillir les associations du club et du club adverse	Si nécessaire, gestion des urgences du week-end avec toutes les composantes.
Équipe extérieur	Accompagnement des supporters sur le déplacement et le lien avec les supporters du club adverse	Prise de contact avec toutes les associations pour finaliser le prochain déplacement.

15. Cette fiche a été bâtie par la LNR, selon la même logique que celle proposée par M. Arnaud Szymanski (Référent supporters football du RCSA de Strasbourg).

Fiche 10 : retour terrain de deux référentes supporters du rugby



1. Lisa MASSON- VALETTE – Référente supporters du club de Castres Olympique¹⁶

1. Quel a été ton parcours avant d'être référente supporters ?

J'occupe la fonction de responsable communication et presse au Castres Olympique.

2. Comment t'es venue l'idée de devenir référente supporters ?

C'est tout naturellement que je me suis occupée à mon arrivée du lien avec les supporters. Nous sommes en lien constant pour relayer nos communications, parler des animations les jours de match et en déplacement...

3. Est-ce que tu poursuis, aujourd'hui, cette précédente fonction avec celle de référente supporters ?

Oui, et je m'appuie aujourd'hui sur Loïc Molinier qui vient d'arriver au club et qui était référent supporters du RCT. C'est lui qui est aujourd'hui le plus en lien avec nos différentes associations au quotidien.

4. Comment se fait l'articulation au quotidien ? Peux-tu nous parler d'une semaine type ? D'ailleurs, en existe-t-il vraiment une pour toi ?

Il n'existe pas de semaine type, tout dépend si nous avons un match à domicile ou à l'extérieur le week-end à venir. Nous nous essayons d'organiser au moins 1 réunion par mois avec tous les représentants des associations, et de satisfaire au mieux leurs demandes ; ainsi que de les impliquer dans nos animations au stade Pierre Fabre.

16. Interview réalisée par David Brinquin (Chargé de mission Éthique et valeurs du sport- Direction des sports- Ministère des sports) pour ce « Book ».

5. Cette «double casquette» est-elle un plus dans ta relation avec les supporters, et plus largement avec les spectateurs ?

Oui, car elle permet d'avoir leurs retours et leurs points de vue, de savoir ce qui fonctionne, ce qui peut être fait ou amélioré.

6. Comment fais-tu, aujourd'hui, pour être identifié auprès des supporters et des autres partenaires en tant que référent supporters (notamment lors des rencontres sportives) ?

Nous animons des réunions supporters fréquemment. Ils sont donc tous au courant de notre position dans le club et savent qu'ils peuvent s'appuyer sur nous.

7. Arrives-tu à dialoguer avec l'ensemble des supporters mais aussi les spectateurs ? Y a-t-il une approche différente à développer pour chacun d'eux ?

Oui, même si nous sommes proches de l'ensemble de nos spectateurs, nous avons des relations privilégiées avec certains, notamment les représentants des associations, qui sont nos véritables relais sur le terrain et sur qui nous nous appuyons énormément.

8. Quelles sont, pour toi, les missions spécifiques du référent supporters au sein de ton club ?

Échanger, communiquer, valoriser, et intégrer les supporters qui font partie intégrante de notre club.

9. Quelles sont pour toi les principales difficultés que peut être amené à rencontrer un Référent Supporters ?

Il est parfois difficile d'arriver à satisfaire tout le monde, cela peut générer des rivalités ou jalousies.

10. Pour toi, s'agit-il d'un vrai métier ? Quel intérêt pour un club sportif de disposer d'un Référent Supporters ?

Il s'agit d'un vrai métier mais je pense, que dans le rugby, cela n'occupe pas encore un temps plein, nous n'avons pas (du moins à Castres) les mêmes problématiques que dans le foot par exemple. Le référent supporters a un réel intérêt pour communiquer avec les supporters, dynamiser le stade, les «à-côtés», créer du lien social dans notre enceinte mais également en déplacement, accueillir les supporters adverses...



2. Myriam POCHELU – Référente supporters du club Aviron Bayonnais Rugby Pro¹⁷

1. Quel a été ton parcours avant d'être référente supporters ?

Je suis au service Billetterie depuis 5 ans et demi, suite à des départs au sein du club il a paru logique de faire évoluer mon poste en greffant le volet supporters.

2. Comment t'es venue l'idée de devenir référente supporters ?

En soi, je ne l'ai pas vraiment décidé. On m'a transmis le flambeau d'office. Initialement, le rôle était plus lié au service Communication. Depuis 3 saisons, le club le rattache au service Billetterie qui évolue vers un service Grand Public plus général.

3. Est-ce que tu poursuis, aujourd'hui, cette précédente fonction avec celle de référente supporters ?

Oui.

4. Comment se fait l'articulation au quotidien ? Peux-tu nous parler d'une semaine type ? D'ailleurs, en existe-t-il vraiment une pour toi ?

Il n'y a pas vraiment de semaine type concernant le rôle de référente supporters. À Bayonne, nous avons créé une commission avec nos 4 groupes de supporters + 2 membres du CA + 1 partenaire impliqué. Nous nous réunissons tous les mois afin de balayer plusieurs sujets : animations de match, rôles des groupes de supporters, fonctionnement du club, fonctionnement des services au stade pour les abonnés et supporters. Un groupe WhatsApp a été créé avec l'ensemble des acteurs pour qu'on puisse échanger librement et plus facilement. Ils savent qu'ils peuvent nous appeler si nécessaire.

5. Cette «double casquette» est-elle un plus dans ta relation avec les supporters, et plus largement avec les spectateurs ?

Oui largement un plus. Cela permet d'échanger avec eux tout au long de la saison. Nous pouvons ajuster nos directions en fonction de leur ressenti, c'est du gagnant/gagnant car nous adaptions nos offres et services pour qu'ils correspondent au mieux à leurs attentes et eux se sentent concernés et impliqués. Par exemple, en juin 2021, nous leur avons présenté en amont les grandes lignes de la campagne d'abonnements. Des retours ont été faits,

17. Interview réalisée par David Brinquin (Chargé de mission Éthique et valeurs du sport-Direction des sports- Ministère des sports) pour ce «Book».

qui ont été écoutés et modifiés afin de coller dans la mesure du possible à leurs attentes. Une vraie relation de confiance s'est établie.

6. Comment fais-tu, aujourd'hui, pour être identifié auprès des supporters et des autres partenaires en tant que référent supporters (notamment lors des rencontres sportives)?

Grâce à la commission mise en place, je suis identifiée auprès des membres du CA, des membres des bureaux et des groupes de supporters. Ils se passent le mot entre eux et savent qui je suis et savent me joindre quand ils en ressentent le besoin.

7. Arrives-tu à dialoguer avec l'ensemble des supporters mais aussi les spectateurs? Y a-t-il une approche différente à développer pour chacun d'eux?

Il est plus facile de dialoguer avec les supporters qui savent qui je suis, grâce en particulier à ma fonction au sein du service Billetterie. Pour les spectateurs, il est plus difficile de discuter avec eux, car pour moi, un spectateur est une personne de passage qui viendra ponctuellement. Il est plus difficile de créer du lien dans ces cas-là.

8. Quelles sont, pour toi, les missions spécifiques du référent supporters au sein de ton club?

Me concernant, mes missions sont principalement d'être présente pour les supporters et groupes de supporters sur les volets Billetterie, Animations, renseignements et demandes en tout genre (aide financement pour les déplacements, mise à disposition de locaux de stockage pour leurs drapeaux, tambours, etc.).

9. Quelles sont pour toi les principales difficultés que peut être amené à rencontrer un Référent Supporters?

Réussir à établir une relation de proximité presque amicale, tout en restant ferme et « directive » sur certains sujets. Il faut garder une limite professionnelle tout en restant souple et disponible.

10. Pour toi, s'agit-il d'un vrai métier? Quel intérêt pour un club sportif de disposer d'un Référent Supporters?

Dans le rugby, je pense que le rôle et les missions sont très importantes, même si je suis plus nuancée quant au fait qu'il s'agirait d'un poste à part entière.

Fiche 11 : référents supporters du rugby

Quels doivent être vos points d'attention ?

1. Le point de vue de plusieurs référents supporters

Ces points de vue ont pu être exprimés à l'occasion du questionnaire¹⁸ adressé en Février 2021 aux référents supporters des clubs du TOP 14 et de la Pro D2 de rugby¹⁹.

Sur un panel de 11 référents supporters, 6 d'entre eux sont bénévoles et 10 cumulent la fonction de référent supporters avec une « autre casquette » au sein du club : vice-président, directeur marketing, stadium manager, responsable billetterie, responsable communication, team manager...

7 indiquent que ce cumul ne pose aucune difficulté.

A. Quelles sont les missions principales en rapport avec la fonction de référents supporters hors jours de match ?

En dehors des jours de match, le référent supporters doit être à l'écoute des différents acteurs pour les accompagner dans leurs différents projets, coordonner les animations prévues, gérer au mieux les déplacements et prévenir les problèmes.

B. Comment facilitez-vous la réception des supporters visiteurs lors des matchs à domicile ?

Le référent supporters n'intervient pas nécessairement pour faciliter la réception des supporters visiteurs lors des matchs à domicile. Les supporters des différents clubs échangent directement et s'organisent entre eux.

18. Ce travail d'élaboration du questionnaire, de sa mise en forme, de son envoi et de collecte des réponses a été effectué, successivement, par deux stagiaires au sein du bureau DS3A : monsieur Émilien Lebrun puis monsieur Romain Cauliez.

19. Ce sont 11 référents supporters issus de 11 clubs (5 clubs du TOP 14 en 2020/2021 et 6 clubs de la Pro D2 en 2020/2021) qui ont répondu au questionnaire.

Il arrive tout de même que le référent supporters fournisse des informations pour faciliter la venue des supporters adverses et organise un « *pot de bienvenue* ».

C. Comment organisez-vous les déplacements à l'extérieur ?

Comme pour la réception des supporters visiteurs, les déplacements à l'extérieur sont directement gérés par les clubs de supporters. Ils ont un budget et sont autonomes avec celui-ci.

Il arrive pour les déplacements « *difficiles* » que le référent supporters prenne contact avec le club qui reçoit.

D. Quelles sont les tâches les jours de matchs à domicile ?

Lors des jours de matchs à domicile, le référent supporters doit être présent aux abords des tribunes avec un œil vigilant. Il s'assure de la bonne tenue des événements et du bon comportement des supporters.

Il accueille les supporters, coordonne la mise en place des animations et se tient disponible en cas de besoin.

E. Comment gérez-vous l'introduction de matériel par les supporters (domicile et extérieur) lors de l'entrée dans le stade ?

La question de l'introduction de matériel dans le stade est principalement gérée par le service sécurité et le stadium manager. Une liste de matériel est envoyée en amont et des fouilles ont systématiquement lieu avant les rencontres.

2. Le point de vue de plusieurs stadium managers

Ces points de vue ont pu être exprimés à l'occasion du questionnaire²⁰ adressé en Février 2021 aux stadium managers des clubs du TOP 14 et de la Pro D2 de rugby²¹.

A. Comment les référents supporters facilitent-ils la réception des supporters visiteurs lors des matchs à domicile ?

Dans certains clubs, les référents supporters permettent de faciliter la réception des supporters visiteurs lors des matchs à domicile en prenant

20. Ce travail d'élaboration du questionnaire, de sa mise en forme, de son envoi et de collecte des réponses a été effectué, successivement, par deux stagiaires au sein du bureau DS3A : monsieur Émilien Lebrun puis monsieur Romain Cauliez.

21. Ce sont 16 stadium managers issus de 16 clubs (7 clubs du TOP 14 en 2020/2021 et 9 clubs de la Pro D2 en 2020/2021) qui ont répondu au questionnaire.

contact avec le club adverse et en transmettant les informations utiles à travers un guide d'accueil. Il est également chargé d'accueillir les supporters visiteurs à l'arrivée au stade.

Dans d'autres clubs, cette tâche est attribuée à quelqu'un d'autre ou les groupes de supporters s'organisent en autonomie.

B. Quelles sont les tâches les jours de matchs à domicile?

Les jours de matchs à domicile, le référent supporters est chargé d'accompagner les supporters dans la mise en place de leurs animations et de contrôler le bon déroulement des événements, notamment auprès des supporters adverses.

De plus, il a un rôle médiateur. Il est chargé de régler les problèmes au cas où.

Dans certains clubs, ces tâches méritent d'être mieux définies.

Fiche 12 : référents supporters du rugby

Quelles questions à poser au référent supporters du club adverse pour préparer efficacement un déplacement à l'extérieur²²

Voici quelques exemples possibles de questions à soumettre au référent supporters du club local. La liste est à compléter par vos soins.

1. Sur la venue au stade

- Prix du billet ?
- Possibilité de récupérer les billets en amont du match ?
- Y a-t-il un guichet ouvert les soirs de match ? Si oui, qui peut y accéder ?
- Est-il possible d'avoir un plan d'accès au stade ?
- À partir de quelle heure les supporters peuvent-ils venir ?
- Y a-t-il un accès parking pour les visiteurs ?
- Y a-t-il un partenariat ou un conseil à donner concernant les logements et la restauration en dehors du stade ?

2. Sur le matériel et la répartition des groupes dans l'enceinte sportive

- Quel matériel peut entrer dans le stade (drapeaux, étendards, etc.²³) ?
- Le bâchage est-il possible et si oui, y a-t-il un emplacement de prévu ?
- Les places sont-elles bien groupées ?

3. Sur la restauration sur place et la présence de sanitaires

- Y aura-t-il assez de restauration (repas et boissons) pour tous les supporters qui seront présents ?
- Y aura-t-il assez de toilettes H et F pour les supporters se déplaçant ?

22. Cette fiche a été constituée à partir des éléments fournis par Arnaud Szymanski (Référént du Racing Club de Strasbourg). Elle a été adaptée aux spécificités du rugby.

23. Point important : les mégaphones sont interdits par les règlements FFR/LNR.

Annexe

Un portrait-robot du référent supporters

Un portrait-robot, tel qu'il a pu être établi sur les 6 sessions de « *Formations tronc commun* », avec l'ensemble des formateurs et des stagiaires.

1. Qu'est-il attendu en priorité des référents supporters ?

Il n'existe pas d'exigence spécifique sur :

- **le statut des référents** : à temps plein ou temps partiel/rémunéré ou bénévole. C'est à la structure qui les emploie de déterminer les conditions qui lui paraissent les plus adaptées. Quoi qu'il en soit, le club doit accorder au référent une reconnaissance officielle à travers par exemple son identification sur le site internet du club ;
- **le parcours des référents** : leurs origines peuvent être diverses. En effet, certains des actuels référents sont issus de groupes de supporters, d'autres avaient déjà une fonction dans le club, d'autres encore ont été spécifiquement recrutés pour ce nouveau métier. En revanche, il paraît nécessaire d'aimer le sport concerné et connaître le monde des supporters et, de préférence, d'être soi-même supporter du club.

Il n'en demeure pas moins que tout le monde ne peut s'improviser référent supporters. En effet, il est attendu une réelle « *intelligence relationnelle* »²⁴.

En d'autres termes, **il est d'abord attendu des référents supporters de développer des savoir-faire et des savoir-être en matière relationnelle vis-à-vis de l'ensemble des acteurs** présentés au titre de l'annexe 3 (même si les référents ne seront amenés à travailler régulièrement qu'avec certains d'entre eux). Ce qui exige une réelle capacité d'anticipation et d'adaptation face aux situations et demandes divergentes qui pourront se présenter à eux (avant, pendant et après la rencontre sportive, notamment si celle-ci se déroule à l'extérieur).

Les référents supporters doivent être animés par un souci constant de proposer puis de mettre en place les conditions d'une relation constructive, respectueuse et cadrée avec chacun des autres acteurs qu'ils seront amenés à rencontrer dans l'exercice de leur fonction. Ils doivent être capables de construire avec chacun d'eux (en premier lieu avec les supporters) une véritable relation basée sur la confiance. Ce qui exige d'eux une certaine capacité à travailler en autonomie (tout en restant le représentant de leur club sportif).

24. Pour reprendre le terme utilisé par Ludovic Lestrelin lors de la formation des 22 et 23 mai 2018.

Le référent supporters doit être connu et reconnu par les autres acteurs²⁵ comme un acteur incontournable de la prévention des débordements possibles des supporters, par ses capacités d'écoute et de dialogue. Ce rôle-clé pourra le conduire à assister aux réunions préparatoires de déplacements de supporters en Préfecture.

2. Les référents supporters jouent-ils un rôle de médiateur ?

Oui. Leur rôle est d'abord celui de collecter les informations (notamment celles en provenance des différents types de supporters), de les « traduire » pour proposer ensuite des préconisations qu'ils soumettront à leur hiérarchie au sein du club (Stadium Manager par exemple). Les référents relayeront aussi à leur collègue de la sécurité d'éventuelles informations utiles ayant trait à la sécurité.

En d'autres termes, **les référents**, grâce aux relations de confiance qu'ils seront amenés à nouer avec les supporters, **sont appelés à devenir un intermédiaire précieux dans les relations entre le club et ses supporters**. Un facilitateur de relations en quelque sorte.

3. Les référents supporters ont-ils un champ de compétence spécifique ?

Oui. Ils ne sont ni des agents de sécurité infiltrés (chargés de dénoncer les agissements des supporters, sauf si des circonstances graves le justifient), ni des directeurs de la sécurité bis, ni des adjoints au directeur de la sécurité. Ils ont une mission spécifique qui doit figurer explicitement dans l'organigramme du club.

Leur mission principale : créer les conditions favorables pour engager, maintenir (notamment en cas de détérioration des relations entre le club et ses supporters) et développer un dialogue constructif et permanent avec l'ensemble des supporters du club.

Les référents supporters, quelles que soient les circonstances, sont et doivent rester ce point d'ancrage avec leur club pour les supporters.

4. Que peuvent faire les référents supporters en faveur des supporters ?

Sans être le porte-parole des supporters (puisque'ils sont d'abord les représentants de leur club même si certains d'entre eux pourront être issus de groupes de supporters), sans prendre le risque de s'avancer trop rapidement (en s'engageant sur des promesses qu'ils ne pourront ensuite tenir),

25. Et notamment l'autorité publique dans sa prise de décision (en cas par exemple de déplacements de supporters). Les référents pourront, grâce à leur connaissance des supporters et grâce aux relations de confiance qu'ils ont pu tisser avec eux, apporter un précieux éclairage à cette autorité qui pourra, ainsi, prendre la réponse la plus adaptée à la situation donnée.

ils doivent veiller à faciliter la vie et les demandes des supporters (y compris les demandes les plus élémentaires et fondamentales) que ce soit avant, pendant et après la rencontre sportive.

C'est d'ailleurs pour cela que le travail d'anticipation et de préparation des référents peut se révéler plus important lorsque la compétition sportive se déroule à l'extérieur et non à domicile (une situation souvent génératrice de tensions qu'il convient d'anticiper le plus en amont possible de la rencontre. En cela, les référents peuvent être un baromètre précieux de l'état d'esprit des supporters pour les autres interlocuteurs). D'où l'importance pour les référents de se constituer un réseau entre eux afin de faciliter les échanges d'informations.

5. Les référents supporters doivent-ils nouer des liens avec l'ensemble des supporters ?

Oui. Les référents doivent faire preuve de neutralité (ils ne doivent pas montrer de préférence ou de réticence vis-à-vis de tel ou tel groupe de supporters par rapport à leurs convictions personnelles) et donc d'égalité de traitement (même si les référents pourront être amenés à adapter le dialogue en fonction des demandes et des attentes des différents types de supporters. Lesquelles peuvent ne pas être les mêmes).

6. Jusqu'où les référents supporters peuvent-ils nouer des liens avec les supporters ?

Le référent évolue dans le cadre d'une relation de travail avec les supporters. Une relation qui doit s'organiser autour d'un cadre relationnel clair mais souple lorsque la situation l'exige, le permet ou l'y invite.

Les rencontres du référent supporters avec les supporters peuvent se faire au siège du club ou en terrain neutre mais aussi dans les locaux des groupes de supporters. Tout dépend de la nature de la discussion.

De même, et cela participe à l'instauration d'un cadre clair (que les référents devront poser d'entrée de jeu), il est normal que les référents puissent « décrocher » et ne soient pas joignables 24 h/24, 7 j/7, car ils ne doivent pas oublier qu'ils agissent auprès des supporters dans le cadre d'une relation de travail.

7. Jusqu'où sa mission doit-elle aller ?

Le référent supporters doit (en complément bien sûr des compétences déjà évoquées qui permettent de mener à bien la mission d'interface et de dialogue) mener aussi des missions plus opérationnelles qui sont inhérentes aux activités liées d'un club et de ses supporters.

De fait, il doit avoir ou acquérir des connaissances et compétences sur les domaines suivants pour permettre de répondre au mieux aux attentes

et besoins des supporteurs ou même du club lors de réalisation de projets communs :

- billetterie : commercialisation places, abonnement, gestion litiges ;
- communication : participation/aide à la rédaction d'articles, de post sur réseaux sociaux, etc. ;
- services généraux : soutien logistique, tâches diverses ;
- événementiel : offres et opérations sur la restauration et les services buvettes ;
- exploitation stade : relais sur les travaux et améliorations des infrastructures stade à développer ;
- service Client : connaissance du fonctionnement général des comptes et données client, programme de fidélités, etc. ;
- marketing/merchandising : aide à l'élaboration sur certains produits, participations aux campagnes ou opérations commerciales ;
- animations : participation à la mise en place d'un tifo pour les tribunes familiales ; projets en commun avec les groupes officiels.

Sur l'ensemble de ces points, le référent supporteurs ne doit pas nécessairement mettre en œuvre lui-même les actions. Il doit, *a minima*, pouvoir bénéficier d'un droit de regard et apporter ses connaissances du monde des tribunes qui pourront axer les travaux et pourquoi pas, participer à la réalisation de ceux-ci. Le métier demande une capacité de polyvalence particulièrement étendue.

Outils disponibles

1. Le site du Ministère chargé des Sports

Tout savoir sur le supportérisme et l'Instance Nationale du Supportérisme :

www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/preserver-les-competitions/dialogue-avec-les-supporters/

Pour approfondir les sujets abordés en formation et dans le Vade-mecum :

www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/preserver-les-competitions/boite-a-outils/

2. Le site de la LNR

Pour retrouver tout la documentation LNR

www.lnr.fr/ligue-nationale-rugby/documentation

3. Le site de la FFSR

Tout savoir sur la FFSR

www.ffsr.fr/

L'équipe du vade-mecum

Coordination

David BRINQUIN, chargé de mission prévention des incivilités, violences et discriminations dans le champ du sport- Bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics-DS.3A-Direction des sports- Ministère chargé des sports

Contributeurs

Antoine BAGUE, stagiaire – Accompagnement des fédérations sportives dans le déploiement d'un volet éthique- Bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics-DS.3A-Direction des sports- Ministère chargé des sports

David BRINQUIN, chargé de mission prévention des incivilités, violences et discriminations dans le champ du sport- Bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics-DS.3A-Direction des sports- Ministère chargé des sports

Jean BROQUA, chargé de mission compétitions-Ligue Nationale de Rugby

Jean-Paul DISPANS, adjoint au Chef de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme. La D.N.L.H est membre de l'Instance Nationale du Supportérisme

Nicolas HOURCADE, sociologue- École Centrale de Lyon- Personnalité qualifiée au sein de l'Instance Nationale du Supportérisme

Franck LEMANN, président de la Fédération Française des Supporters de Rugby-FFSR-Membre de l'Instance Nationale du Supportérisme

Ludovic LESTRELIN, maître de conférences-Université de Caen Normandie- Personnalité qualifiée au sein de l'Instance Nationale du Supportérisme

Lisa MASSON-VALETTE, référente supporters du club de Castres Olympique

Patrick MIGNON, sociologue

Myriam POCHELU, référente supporters du club Aviron Bayonnais Rugby Pro

Jean-Guy RIOU, président de l'Union des Supporters Stéphanais (U.S.S.)²⁶.

26. L'association est membre de l'Instance Nationale du Supportérisme.

Remerciements

Un remerciement tout particulier à messieurs **Émilien LEBRUN** et **Romain CAULIEZ** (étudiants stagiaires au sein du bureau DS3A) pour leur précieuse contribution dans l'élaboration de ce Vade-Mecum (notamment sur son architecture d'ensemble ainsi que sur les questionnaires à destination des acteurs du supportérisme). Un remerciement, enfin, à toutes les personnes qui ont répondu aux questionnaires.

Maquettage

Frédéric VAGNEY, infographiste-multimédia - Bureau de la communication-
Ministère chargé des sports

Opixido.



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

95 avenue de France
75650 Paris cedex 13

sports.gouv.fr

